

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 9800091TRAN10103



BAYER SAS
service homologation
16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR
CP310
69337 LYON CEDEX 09
FRANCE

Paris, le **30 JUIN 2010**

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intransit : 9800091 - EMERODE **AMM n° 9800091**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de
l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la
protection des végétaux



Emmanuelle SOUBEYRAN

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 9800091 Nom commercial : **EMERODE**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 9800091

Type commercial : Produit de seconde gamme

Composition : Isoxaflutole 750 G/KG

Vu l'avis de l'Afssa du 19 mai 2010

Autorisation de transfert de la préparation EMERODE détenue par BAYER CROPS SCIENCE FRANCE SAS vers BAYER SAS.

Dénominations commerciales

EMERODE

Firme détentrice

BAYER SAS

Ancienne firme :
BAYER CROPS SCIENCE FRANCE SAS

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la protection des végétaux

30 JUIN 2010



Emmanuelle SOUBEYRAN